



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE
DU Lundi 09 Septembre 2024 à 18h30 A Saint Clément des Levées

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical convoqué le deux septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Saint Clément des Levées, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Président

Présents : Mmes et MM – BOIREAU C. – CANTIN J. - DEROUET S. - LEFEBVRE S. NIVELLE L. – PAPOT T. – RAPICAULT C. – RAVENEAU A. - RICHARD F. - TARDIVEL J.

Absents : M. SERRET R. (excusé - donne pouvoir à Mme TARDIVEL J.) – Mme PICHONNEAU P. (excusée - donne pouvoir à Mme RAVENEAU A.) – Mme LE COQ S. (excusée- donne pouvoir à Mme RICHARD F.) - LE NUD A.(excusé).

Monsieur LEFEBVRE est nommé secrétaire de séance.

M NIVELLE précise que le point 4 de l'ordre du jour sera reporté faute d'éléments suffisants pour acter la délibération.

1) Adoption du procès-verbal du comité syndical du 17 Juin 2024 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 17 juin 2024, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 17 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2) Information sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

- Paiement de la prestation Médecine du travail auprès de l'Agglo de Saumur pour un montant de 5 490 € (adhésion + cotisation)
- Paiement des études géotechniques auprès de GEOTECHNIQUE pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 3 480 € (INVT)
- Paiement de la 2^{ème} partie de la subvention auprès de Familles Rurales pour l'ALSH de Longué pour un montant de 20 611.50 €
- Paiement de la 2^{ème} partie de la subvention auprès de Familles Rurales pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 9 752 €
- Paiement du transfert des données auprès de BERGER-LEVRAULT pour un montant de 720 €
- Acquisition d'un nouveau serveur auprès de ORDICUBE pour un montant de 6 384 € (INVT)
- Achat de couches auprès de RIVADIS pour Vernantes pour un montant de 860.58 €.
- Paiement de la réparation de la fuite sur la chaudière de la MPE de Longué auprès de DELALANDE RETHORE pour un montant de 979.26 €

- Achat d'un robot multi fonction auprès de LECLERC Saumur pour Vernantes pour un montant de 109 €
- Paiement des missions CT auprès de BUREAU Veritas pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 1 380 € (INVT)
- Achat de produits d'entretien auprès de HENRI JULIEN pour la MPE de Longué pour un montant de 527 €
- Paiement des vérifications électriques auprès de SDEL Energis pour les 3 STRUCTURES pour un montant de 1 935.41 €
- Achat de produits d'entretien auprès de HENRI JULIEN pour St Clément pour un montant de 508.74 €

M. LEFEBVRE questionne sur la réparation de la chaudière d'un montant de 979.26€,

→ Ce montant correspond à la recherche et la réparation de la fuite au sein du multi-accueil.

M LEFEBVRE soulève la question du mur extérieur qui reste endommagé malgré une réparation, et qui endommage aussi le mur mitoyen de la cantine de l'école R Renard. Un questionnement est soulevé quant au revêtement synthétique installé dans la cour du multi qui pourrait empêcher l'eau de s'écouler pour remonter dans le mur. Une étude est en cours afin d'essayer d'endiguer le problème.

3) Point Ressources humaines

Mme TARDIVEL informe les élus des changements RH sur les structures :

- *Structure de Longué-Jumelles :*
Arrivée de Mélanie LEFIEVRE, nouvelle auxiliaire de puériculture en remplacement du congé maternité de Carla Garry.
- *Structure de St Clément des Levées :*
 - Poursuite du contrat d'Anaïs Boislève pour le remplacement d'Isabelle ROBIN, directrice, actuellement en arrêt long. Elodie EISELE poursuit le remplacement sur le versant de la direction de la structure.
 - Une nouvelle apprentie, Océane BIGOT est arrivée le 29 août au sein de la structure. Sa formation est assurée par la CCI d'Angers.

Mme TARDIVEL rappelle que le SIVU a obtenu l'accord préalable de financement de la formation CAP AEPE à hauteur de 5250€ (qui couvre les frais pédagogiques de la formation) par le CNFPT – coût estimatif chargé de 13 300€ pour l'année 2025 pour l'apprentissage : salaires+ prise en charge des repas sur les jours de formation CCI)

- *Structure de Vernantes :*
 - Melvyn Renard a repris son poste au sein de la structure de Vernantes, après un congé parental et une période de disponibilité. A sa demande, son temps de travail est passé à 80%.

A noter que la rentrée s'est faite avec un nombre conséquent d'arrêts et de disponibilités qui a nécessité l'adaptabilité des agents.

Pour rappel, suite à quelques demandes d'agents, lors du comité de juin 2023, le comité syndical avait validé le paiement d'heures complémentaires comme suit :

- En cas d'arrêts imprévus non remplacés nécessitant une adaptation de dernière minute pour les agents, les heures peuvent être rémunérées à la fin du mois, ou récupérées au choix.
- En cas de remplacement prévus dus à des congés ou formation nécessitant une réadaptation du planning de base, les heures seront récupérées. Si toutefois, le compteur d'heures à récupérer fin novembre est supérieur à 15h, les heures au-delà seront rémunérées.

Pour cette rentrée de septembre : La structure de Longué a un taux de remplissage maximal (24 enfants régulier + occasionnel)

Vernantes : il reste une place à temps complet + 1 temps partiel (annulation de contrat de jumeaux en août) arrivée d'enfants en janvier 2025.

St Clément : : il reste une place à temps complet + 1 temps partiel- accueil d'un enfant en janvier 2025.

4) Délibération - fin d'amortissement des bâtiments

Suite à une rencontre avec Mme Fayard, inspectrice en charges des décideurs locaux, nous avons acté de ne plus amortir les bâtiments. A la demande de la trésorerie de Saumur, Monsieur le président demande aux élus de prendre une délibération.

Faute d'éléments suffisants pour acter la délibération, M NIVELLE précise que ce point sera reporté au prochain comité.

5) Délibération bons achats fin d'année

Monsieur NIVELLE rappelle que, traditionnellement, le SIVU Loire-Longué offre un bon cadeau à l'ensemble du personnel chaque fin d'année pour récompenser le travail effectué.

Les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

VALIDE l'attribution de bons d'achat aux agents pour 2024

AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

6) Assurance prévoyance : proposition du centre de gestion 49

La réforme de la protection sociale complémentaire implique une obligation de participation financière des employeurs publics à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour cela, les centres de gestions des Pays de la Loire ont lancé des marchés de prévoyance qui viennent d'être attribués pour l'ensemble des collectivités et établissements de Maine et Loire à TERRITORIA Mutuelle.

- Un **accord collectif régional en date du 9 juillet 2024** relatif aux régimes de prévoyance vient entériner les négociations conduites entre les représentants des employeurs et les organisations syndicales représentatives au niveau régional (qui s'inscrit dans les dispositions de l'accord collectif national de juillet 2023)

Conformément à l'accord collectif régional du 9 juillet 2024,

M NIVELLE présente le cadre des futurs contrats de prévoyance :

- Des contrats de prévoyance à **adhésion obligatoire pour tous les agents**
- Une couverture à hauteur de **90 % ou 95 % de la rémunération nette**, qui reste au choix de la collectivité
- La participation employeur minimale de **50 % de la cotisation** acquittée par les agents
- Des **options au choix des agents**, sans obligation de participation
 - Le maintien du Régime indemnitaire en congé longue maladie, congé longue durée et grave maladie
 - Le capital décès
 - La perte de retraite consécutive à une invalidité

Garanties proposées pour le régime de base à adhésion obligatoire :

	Taux de cotisation % du revenu brut comprenant le traitement indiciaire (+ NBI) et le régime indemnitaire
90 %	1,30 %
95 %	1,50 %

Ces 2 niveaux garantissent un maintien du revenu net des agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité.

Les agents pourront prendre à titre individuel, des options facultatives.

Après avoir pris connaissance des modalités d'adhésion et de financement du contrat prévoyance, les élus du SIVU ont choisi une couverture à **95% de la rémunération nette** (Traitement Brut Indiciaire + Nouvelle Bonification Indiciaire+ Régime Indemnitaire)

Le SIVU participera à hauteur de **50% des cotisations**.

Suite au CST du CDG 49 en date du 16/09/24, la mutuelle prendra contact avec le SIVU pour les modalités de mise en place et les informations à destination de l'ensemble des agents.

7) Extensions ALSH

M NIVELLE précise que :

Les projets d'agrandissement avancent : une rencontre a eu lieu en juillet pour s'assurer des derniers éléments structurels des projets.

Un retroplanning a été établi comme suit :

- Lancement des marchés fin septembre
- Analyse des offres fin octobre et notification aux entreprises
- Préparation du début de chantier en fin d'année.
- Début des travaux dans les structures respectives en janvier 2025 pour une durée d'un an.

A la différence des extensions réalisées pour les EAJE de St Clément et Vernantes, il y aura un marché par structure.

Par ailleurs, M NIVELLE indique que la MSA nous a notifiés d'une aide de 36 000 € pour l'ALSH de Vernantes, information inconnue lors du dernier comité syndical.

	ALSH de LONGUE	ALSH de VERNANTES	Global
Coût des projets	499 348 €	476 635 €	975 983 €
Aide attribuée par la CAF	300 000 €	264 979 €	564 979 €
Aide DETR	99 478 €	-	99 478 €
Aide MSA		36 000 €	36 000 €
Reste à charge collectivité	99 870€	175 656 €	275 526€

8) Point budgétaire au 31/08/2024

M NIVELLE souhaite faire un point budgétaire en pointant quelques informations notables.

Concernant les recettes :

- Les recettes liées au remboursement d'arrêts de travail sont plus élevées que le prévisionnel, principalement par des arrêts de personnels contractuels (remboursement CPAM).
- Les recettes familles sont plus élevées que les estimations réalisées en début d'année.

Concernant les dépenses :

- Les coûts d'énergie notamment l'électricité restent élevés.
- Les dépenses du personnel ont évolué liés aux nombreux arrêts de premier semestre.

9) Intervention de Mme Chignard-Huguet -Référente Santé-Accueil Inclusif

M. NIVELLE rappelle l'obligation, de disposer de personne ressource au sein des EAJE en matière de santé et d'accueil inclusif.

Mme Chignard-Huguet, Infirmière puériculture présente aux élus ses missions au sein des EAJE et l'avancée des projets travaillés avec les équipes depuis son arrivée en avril 2023.

Le rôle du RSAI est d'accompagner l'équipe des 3 structures du SIVU, de les informer, de les conseiller dans le domaine de la santé des enfants en général.

Il apporte son concours à la mise en œuvre de mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être et au bon développement des enfants.

Le référent doit veiller à la mise en place de mesures inclusives pour les enfants en situation de handicap.

Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, le RSAI doit aider et accompagner l'équipe de la structure dans la compréhension et la mise en œuvre d'un PAI (projet d'accueil individualisé) élaboré par le médecin traitant ou pédiatre de l'enfant en accord avec sa famille.

Il doit veiller à l'élaboration et la mise en œuvre des protocoles dont :

- Le protocole d'urgence
- Le protocole relatif à l'administration de soins et de traitements
- Le protocole d'un enfant en risque de danger

Un travail commun avec les équipes des 3 structures a permis de formuler, écrire et mettre en place des protocoles médicaux, protocole de soins et d'urgence et de fonctionnement identiques afin d'apporter cohérence et lisibilité (finalisation des documents prévue fin d'année 2024).

10) Questions diverses

M. PAPOT informe le comité qu'un rendez-vous se tiendra jeudi 12 septembre avec la Fédération Familles Rurales afin d'organiser au mieux la rentrée entre les différents acteurs de l'enfance sur Vernantes (écoles, accueil périscolaire et de loisirs) et la mairie.

11) Agenda

Samedi 05 octobre : journée pédagogique : Formation pour les professionnelles autour de l'alimentation dans les structures (association Du pain sur la planche) encadré par Emeline BIROT, diététicienne.

Samedi 30 novembre : spectacle offert aux familles (2x 30 minutes) au Cube à Longué

Prochain comité syndical : Lundi 25 novembre, à 18h suivi du repas de fin d'année

FIN DE SEANCE : 20h10

Convocation du 02 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14, Nombre de conseillers présents : 10, Nombre de votants : 13

Conformément aux articles L 5211-1 ET L2121625 du CGCT, un extrait de la présente a été affiché le 16 septembre 2024

Le secrétaire de séance- M Sylvain LEFEBVRE

